



## **Plan de prévention en lien avec le COVID-19 (Coronavirus)**

**Mise à jour du 08 mai 2020**

Les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé une série de mesures visant à contenir la pandémie du virus. Le 28 avril dernier nous avons eu de la CSST des mesures obligatoires pour le secteur manufacturier et minier.

Il faut tous collaborer pour minimiser la propagation du virus. Le risque d'être gravement malade est plus élevé pour certaines personnes, comme les aînés et les personnes ayant un problème de santé chronique.

Comme employeur, nous émettons les mesures préventives suivantes. Elles sont effectives dès maintenant et nous vous informerons lorsqu'elles seront levées ou modifiées.

### **Avant de se présenter au travail**

1. Suivre l'accueil covid-19 avant d'entrer en poste et avoir d'accès aux bâtiments;
2. Prendre connaissance du plan de mesures préventives;
3. Prendre connaissance de votre horaire auprès de votre superviseur;
4. Remplir le formulaire de service volontaire et le remettre aux ressources humaines;
5. Restez à la maison et informez votre directeur si vous présentez des symptômes semblables à ceux de la grippe, incluant la fièvre. En cas de doute, nous conseillons de passer un test de dépistage du COVID-19. Voir référence des symptômes tableau 1;
6. Restez à la maison et informez votre directeur si vous revenez d'un voyage à l'extérieur du pays;
7. Restez à la maison et informez votre directeur si un membre de votre foyer est atteint du COVID-19. Les personnes dont un membre du foyer est atteint ne seront pas autorisées à entrer au travail pour une période de 14 jours et après avoir transmis une confirmation médicale de non-contagion et/ou de guérison;

8. Les personnes infectées par le COVID-19 devront être mises en quarantaine jusqu'à une confirmation médicale de guérison et de non-contagion;
9. Les personnes ayant été en contact avec des personnes atteintes du COVID-19 ne seront pas autorisées à entrer au travail pour une période de 14 jours et après avoir transmis une confirmation médicale de non-contagion et/ou de guérison;
10. Les personnes âgées de 70 ans et plus ainsi que les personnes à risque doivent demeurer à la maison;
11. Informez votre directeur si vous présentez un risque plus élevé de subir des complications dues à la COVID-19;
12. Chaque cas en quarantaine sera évalué individuellement pour déterminer les possibilités de travail à la maison ou autre.

## Mesures individuelles de base

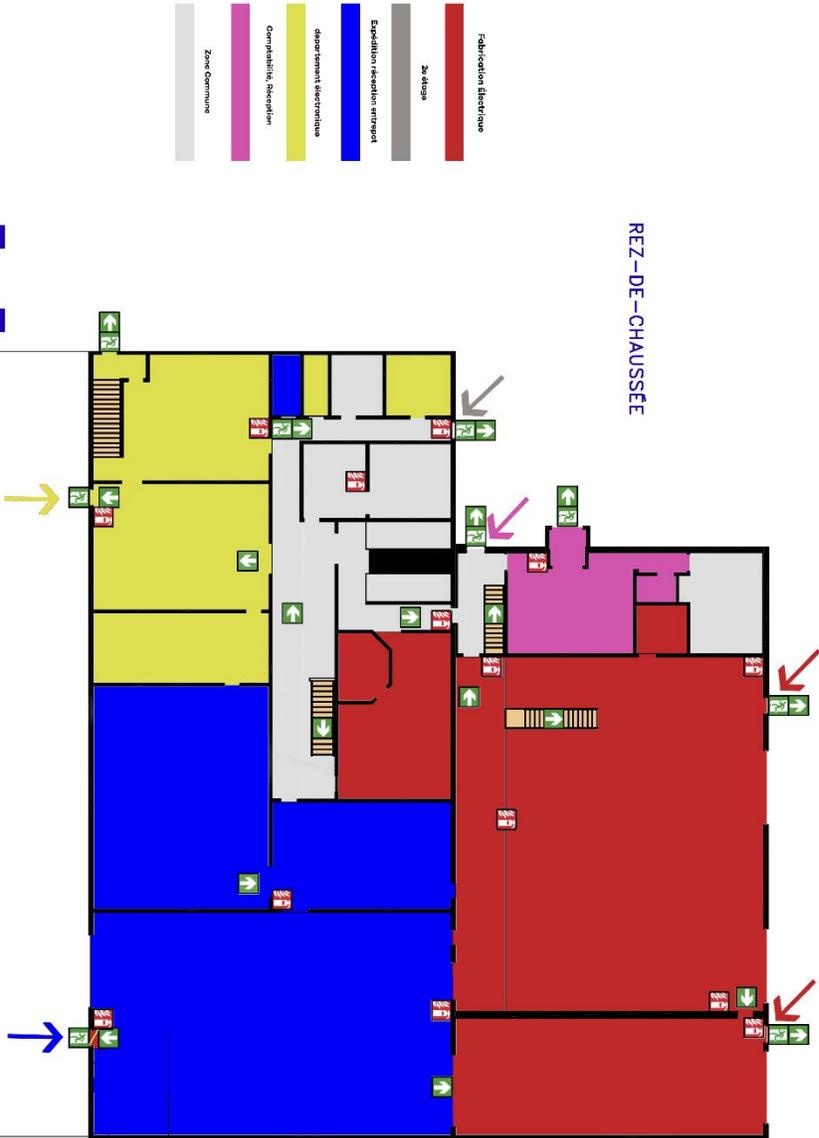
13. Lavez-vous les mains régulièrement avec de l'eau et du savon (moyen le plus efficace)
14. Désinfectez vos mains en entrant et en sortant de vos zones de travail;  
***Avant et après avoir manipulé des papiers, outils ou autre matériel commun, on doit se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser un gel désinfectant***
15. Limitez les attroupements et favorisez les rencontres virtuelles ;
16. Maintenez en tout temps une distance minimum de 2 mètres entre les personnes;  
***Si vous devez travailler à moins de 2 mètres, assurer vous d'avoir et d'utiliser les EPI nécessaires. (masque ou visière, lunettes de travail et gants) et lavez-vous les mains avant et après le travail effectué;***
17. Pensez à utiliser les désinfectants pour les mains mis à votre disposition;
18. Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras lorsque vous toussiez ou éternuez afin de réduire la propagation des germes.  
*Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.;*
19. Évitez de toucher votre visage;
20. Évitez les poignées de mains et autre contacts physiques;
21. Informez votre directeur si vous devez subir des tests de dépistage du COVID-19;

## Mesures générales

22. Nettoyez et désinfectez les objets et surfaces fréquemment touchés (*clavier, souris, bureau, table, poignées de porte, etc.*)
23. Nettoyez les outils après la journée de travail ou entre les utilisations dans le cas d'outils communs ;  
*Chaque personne sera libérée 10 minutes avant la fin de son quart de travail pour lui permettre de désinfecter son espace de travail et ses outils. (Pensez aux outils communs comme la manette de pont roulant, microonde, photocopieur, etc.)*
24. Favorisez le télétravail pour les fonctions pouvant être réalisées à distance;
25. Favorisez les rencontres virtuelles lorsque c'est possible, soit par le biais d'une application sécurisée (comme Teams, Webex) ou par téléphone;
26. Utilisez les salles de conférence seulement lorsque nécessaire en se référant au maximum de personnes identifié dans la salle;
27. Lorsque vous utilisez un véhicule, il est de votre responsabilité de le désinfecter avant et après utilisation. Le matériel requis au nettoyage vous sera remis avec la clé;
28. Demeurez vigilants concernant les risques liés à la cybersécurité, dont l'hameçonnage par courriel;
29. Restez à l'affût des affiches et des rubans adhésifs collés au sol, qui invitent à respecter la distanciation et les mesures préventives;
30. Les départements ont été divisés en zones de travail et l'on demande aux employés d'entrer dans l'établissement par la porte identifiée pour son département et de demeurer dans leur zone de travail respective. Une salle de bain a également été identifiée pour chacun des départements. Voir le plan à la page suivante pour les limites des zones de travail.
31. Si vous remarquez qu'il manque de matériel de nettoyage, svp, contactez Simon Bertrand, directeur des ressources humaines.



REZ-DE-CHAUSSEE



**meglab**

## Mesures pour les déplacements et visites aux sites

32. Obtenez l'approbation de votre directeur avant de vous déplacer chez un client, que ce soit pour des appels de service ou pour de la représentation;
33. Les mesures préventives pour chacun des sites seront évaluées avant de prendre la décision d'y diriger nos employés;

## Mesures pour les espaces communs

34. Prenez le temps de nettoyer les espaces et les surfaces avant et après utilisation. Pensez aux poignées de porte, tables, chaises, comptoir, clavier, souris, bureau, etc.);
35. Désinfectez avant et après utilisation tous les appareils tels que réfrigérateurs, micro-ondes, grille-pain, etc.;
36. Désinfectez les surfaces avant et après utilisation;
37. Ne laissez pas vos boîtes à lunch et ustensiles sur les tables;
38. Préconisez d'apporter des lunches froids et un ice pack;
39. Nettoyez les salles de bain avant et après utilisation. Pensez à utiliser le désinfectant pour la toilette, le lavabo et robinet; utilisez seulement la salle de bain qui vous est attitrée.
40. Respectez les indications dans les salles communes concernant le nombre maximum de personnes autorisées;
41. Vous êtes responsables de nettoyer et désinfecter vos bureaux. La conciergerie prendra charge de vider vos poubelles les mardis et les jeudis, **mais vous devez placez celles-ci à l'extérieur de vos bureaux;**

## Mesures spécifiques à la réception – expédition

***Avant et après avoir manipulé des papiers, outils ou autres matériel commun, on doit se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser un gel désinfectant***

42. Invitez les livreurs à respecter le périmètre de livraison, qui définit la zone d'entrée et de dépôt des colis;
43. Le port des gants est obligatoire pour manipuler les livraisons. On doit changer de gants régulièrement;
44. Les colis sont mis en quarantaine jusqu'au matin suivant la réception, soit pendant plus de 15 heures;
45. Nettoyez vos espaces de travail régulièrement.

## Mesures liées aux voyages

46. Tous les voyages liés au travail à l'extérieur du pays sont suspendus jusqu'à nouvel ordre;
47. Tous les voyages par avion non liés à l'exécution d'une tâche chez un client, à l'intérieur du pays, sont suspendus jusqu'à nouvel ordre;

## Mesures pour les visiteurs

48. Nous privilégions les rencontres virtuelles autant que possible;
49. Tous les visiteurs devront passer par l'admission située à la réception ;
50. Dès l'arrivée, les personnes seront invitées à désinfecter leur main;
51. Chaque personne devra prendre connaissance des mesures pour visiteurs en vigueur;
52. Chaque visiteur devra remplir et signer un formulaire de déclaration concernant la COVID-19;
53. Les personnes ayant eu des contacts avec des personnes confirmées ou soupçonnées d'être atteintes de la COVID-19 ne seront pas autorisées à entrer dans l'établissement à moins d'avoir une confirmation médicale de guérison;
54. Les personnes ayant actuellement des symptômes pseudo-grippaux (fièvre, toux, essoufflement) compatibles avec COVID-19 ne seront pas autorisées à entrer dans l'établissement.

Tableau 1

Les symptômes du coronavirus se développent en 2 à 14 jours.  
Certaines personnes ont des symptômes légers ou n'en développent pas du tout.

● PRINCIPAUX SYMPTÔMES ● DANS CERTAINS CAS

| Symptômes                 | COVID-19 | Grippe | Rhume |
|---------------------------|----------|--------|-------|
| Fièvre                    | ●        | ●      |       |
| Fatigue                   | ●        | ●      | ●     |
| Toux                      | ●        | ●      | ●     |
| Difficultés respiratoires | ●        |        |       |
| Maux de gorge             | ●        | ●      | ●     |
| Congestion nasale         | ●        | ●      | ●     |
| Écoulement nasal          | ●        | ●      | ●     |
| Douleurs musculaires      | ●        | ●      |       |
| Diarrhée                  | ●        |        |       |
| Maux de tête              |          | ●      | ●     |

SOURCE : ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Si vous éprouvez des symptômes de la COVID-19 :

- restez à la maison
- communiquez avec les autorités de santé publique de votre province

Note : Ce graphique a été modifié le 19 mars 2020 en fonction des nouvelles indications de l'OMS.



Dominic Valade

VP finances et services administratifs